

OBJETS TROUVÉS

Objets perdus :

Appelez ou venez au service Police Municipale qui gère cette mission. Le service détient de nombreux objets (bijoux, portables, clés, lunettes, etc.) trouvés sur le domaine public, commerces ou bâtiments communaux. Un arrêté municipal pris le 10 mars 2016 régleme la gestion des objets trouvés.

Les vêtements de sports trouvés au niveau des plateaux du complexe sportif du Gesvres sont détenus à la loge des agents d'accueil du complexe sportif.

Arrêté municipal du 10/03/2016 réglementant la gestion des objets trouvés à télécharger : [ici](#).

Perte de documents administratifs et d'identité :

Par ailleurs, le ministère de l'intérieur a mis en place un téléservice pour déclarer la perte et demander le renouvellement de documents en une seule fois sur internet : <https://www.service-public.fr>



Mairie de Treillières

57, rue de la Mairie
44119 Treillières

☎ 02 40 94 64 16

📞 CONTACTEZ-NOUS

Horaires :

Mairie - CCAS - Police municipale

Lundi au vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30 (fermée le jeudi après-midi).

Urbanisme

Lundi et mardi : 8h30 > 12h30, mercredi et vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30, jeudi : fermé toute la journée

Permanences samedi matin de 9h à 12h

Etat civil/formalités administratives : tous les samedis, guichet famille : 2 juin, urbanisme : premier samedi du mois.